

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 4 (1916)

Heft: 48

Artikel: Alliance nationale de sociétés féminines suisses : XVIe assemblée générale

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ETRANGER... » 3.50
 Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—
 2 cases. » » 35.—
 La ligne, par insertion » 0.25

SOMMAIRE : Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. — Les Femmes et la chose publique, chronique parlementaire vaudoise : Lucy DUTOIT. — Celles qui travaillent... I. Quelques considérations; II. Les femmes dans l'agriculture : E. GD. — De ci, de là... — Femmes scandinaves: II. Le travail social: Marg. GOBAT. — L'éducation civique de la Femme (lettre de Hollande.): P. de H. — A travers les Sociétés.

Alliance Nationale
 de Sociétés Féminines Suisses

XVI^e Assemblée générale

Samedi 14 et Dimanche 15 octobre 1916
 à GENÈVE

ORDRE DU JOUR :

Samedi 14 octobre, à 2 h. 1/2 après-midi, Aula de l'Université

Assemblée

- 1° Appel des déléguées.
- 2° Rapport de la Présidente.
- 3° Rapport de la Trésorière.
- 4° Election du Comité.
- 5° Fixation du lieu de la prochaine Assemblée générale.
- 6° Proposition de revision des Statuts faite par l'Union des Femmes de Genève et appuyée par 8 autres sociétés.
- 7° Rapport des Commissions.
- 8° Rapport de M^{me} PIECZYNSKA sur son initiative en faveur de l'Education nationale au foyer domestique.
- 9° Imprévu.

Réception familière

à 8 h. 1/2 du soir au Palais Eynard

Dimanche 15 octobre à 10 h. 1/2 du matin, Aula de l'Université

Assemblée

Examens civiques volontaires pour la jeunesse féminine suisse

Exposé allemand :

Mlle ZEHNDER

Exposé français :

Mlle Lucy DUTOIT

Discussion.

1 h. de l'après-midi, au Parc des Eaux-Vives

Repas en commun

(cartes à fr. 3.—)

Les Assemblées du Samedi après-midi et du Dimanche matin sont
 publiques.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire vaudoise

Dans les derniers jours d'août a eu lieu la reprise de la session de printemps du Grand Conseil vaudois.

A l'ordre du jour figuraient, entre autres, les rapports de la commission de gestion qui ont touché plusieurs points intéressant directement les femmes.

Au sujet de la colonie de Rolle, le rapporteur signale le fait que l'on a grand peine à placer les détenues à leur libération. Il faudrait que des femmes de bonne volonté s'occupent d'elles à ce moment-là; elles pourraient ainsi leur rendre de réels services, et il est à souhaiter que ce pressant appel soit entendu de différents côtés.

Une autre observation, qui a été considérée comme motion, a trait aux leçons d'ouvrage données dans nos écoles primaires et suivies par environ 25.000 fillettes. Dans quelques localités, des comités de dames secondent les maîtresses de couture, mais cette collaboration est insuffisante. Avec une surveillance plus suivie et plus générale, les élèves pourraient apprendre davantage. Pour obtenir un meilleur résultat, il est désirable que des inspectrices des travaux à l'aiguille soient nommées dans les écoles du canton.

La main-d'œuvre étrangère ayant fortement diminué chez nous par le fait de la guerre, il s'agit de suppléer au départ d'un grand nombre d'ouvriers en encourageant et en subsidiant les ressortissants suisses qui fréquentent des cours professionnels ou entrent en apprentissage. Aussi le Département de l'Instruction a-t-il engagé les sociétés qui reçoivent des subsides et organisent de ces cours à rouvrir ceux-ci sans tarder.

La sous-commission de gestion du Département de l'Instruction publique et des Cultes, en visitant l'Ecole de Commerce, qui comprend 600 élèves, dont environ 150 jeunes filles, a été surprise que le brevet de l'Ecole cantonale vaudoise des chemins de fer ne donne pas à son titulaire les droits indiqués par le règlement. D'après celui-ci, les postulants devraient être dispensés de l'examen d'admission et n'avoir qu'un an d'apprentissage à faire, au lieu de deux: tous les arrondissements de chemins de fer ont admis ces dispositions excepté le nôtre. Il faudrait donc que le Conseil d'Etat fasse auprès de l'autorité des chemins de fer les démarches nécessaires pour mettre fin à cet état de choses et